

Martial, n'est-  
romenait aussi  
onnant le bras  
Courtois...  
s comment il y  
a trouver jolie  
pas plus gran-  
de qu'on dirait  
vieux morts sur  
ils riaient tous  
aient des pay-  
sions vont se mari-  
er, on donne  
un château de  
l'honneur du

out ce qu'il sa-  
é qu'une chose  
c'est de nous  
habits sont dé-  
u l'états battu.  
hésita un 'mo-  
ement :  
vous le dire  
ondit-il.

upin prêchait  
t pas pour le  
ore un peu, et  
son coup. Le  
t rapporter.  
sant la place,  
levant moi :  
mauvaise tôte ?  
ondu que non,  
naissais mes  
pris par ma  
écoué en me  
gériger et qu'il  
vignes... Saint  
j'ai senti la  
tout mon sang  
Je l'ai empor-  
jeté à six sur  
gé de fâcher  
s'avise ja-  
r autour de

aient, toute sa  
le feu des ré-  
ses yeux.  
il se taisait,  
haines im-  
ées, et dont  
il, serait terri-  
s'était re-

regagne ma  
lonneau, tu  
j'ai un mar-  
corval, stupé-  
p. Je retener ;  
pas fléchir,  
at sa fille.  
ne désespé-

avait promis  
de lendemain,  
qui est au  
Rêche.

quelles dé-  
accueilli  
meuse, Chan,  
dessus de la

le secret  
l'enthousias-  
paysans si  
surs qui l'en-

gredin,  
deur, pén-  
ardi comme  
tant qu'un  
de ces co-  
tout d'une  
n'en trouve  
apagne.

et cependant  
pas complè-

ces de son  
jusqu' alors  
ment à côté  
les précipi-

gendarmes  
sacs de  
des trésors  
fortune de

il le disait  
il servi.  
suspéremment  
dictionnaire. Dans l'Institut de  
France c'est sa part de labeur. Pa-  
reillement chez nous, l'objet de la  
première section de la Société  
Royale devrait être l'examen de la  
langue des Canadiens Français.

ABONNEMENT  
Par année ..... \$3.00  
Pour six mois ..... 1.50  
Pour quatre mois ..... 1.00  
Edition Hebdomadaire ..... \$1.00  
Administration et Rédaction,  
424, Rue Sussex.

# LE CANADA

"RELIGION ET PATRIE"

ANNONCES  
Première insertion, par ligne ..... \$0.10  
Tous les jours ..... 0.05  
Trois fois par semaine ..... 0.06  
Une fois la semaine ..... 0.03  
Avis de Naisance, Mariage ou Décès. 50  
La Société de Publicité,  
PROPRIÉTAIRE.

## LE CANADA

Ottawa, 10 Juin 1886

### LA SOCIÉTÉ ROYALE

#### III

La première section se compose aujourd'hui de : M. l'abbé L. N. Bégin, Universit Laval ; M. l'abbé L. E. Bois, curé de Maskinongé ; M. l'abbé H. R. Casgrain, docteur en lettres ; l'honorable P. J. O. Chauveau, Paul de Cazes, secrétaire de l'Instruction Publique ; A. D. De Celles, bibliothécaire du Parlement ; Hector Fabre ; N. Faucher de Saint Maurice ; Louis Fréchette ; Napoléon Legendre ; Pamphile Le May ; J. M. LeMayne ; Alphonse Lusignan ; l'honorable F. G. Marchand ; Joseph Marmette ; le juge A. B. Routhier ; Benjamin Sulte ; l'abbé Cyrien Tanguay ; Joseph Tassé ; l'abbé Hospice Verreau.

S'il nous était permis d'aller jusqu'à quarante, nous le pourrions, car une trentaine de littérateurs Canadiens-Français, très vivants et très méritants, restent en dehors de notre Société à cause du règlement qui limite les sections à vingt membres.

Quel devoir incombe à la branche purement littéraire de la section française ?  
Il y en a plus d'un. Le principal, à mon humble avis, est la composition d'un glossaire de la langue que parlent les Canadiens Français.

Répondre par une simple négation aux gens qui affirment que nous avons un patois, ce n'est pas répondre. Le mot que l'on nous reproche est, ou n'est pas français. Voyons plutôt la preuve. Un livre que tout le monde aurait sous la main réglerait l'affaire, à chaque coup. Faisons ce livre. Il n'en coûterait que peu de travail pour le préparer. Mais ici, vingt têtes valent mieux qu'une seule cervelle. Distribuons-nous la besogne. Reilsons les livres du seizième siècle — et même allons jusqu'à Molière.

Les auteurs de ces temps sont remplis de mots et d'expressions que la France ne reconnaît plus, que nous avons conservés, qui sont nets et clairs et que tout crivain peut employer sans rougir. Servons-nous de ces vieilles armes restées dans l'oubli. Et les n'en sont pas moins bonnes ! Les auteurs que la France acclame aujourd'hui sont heureux d'en retrouver quelques-unes et d'en faire parade. Nous posons l'arsenal ! Ceux qui les regardent comme des innovations des Canadiens sont dans l'ignorance du passé. Rajeunissons la langue en retournant, le sol, le glossaire, le vocabulaire, que la bouche des mots à la mode a recouvert. Vie ! un coup de charrie, et l'on ne parlera qu'avec admiration de notre patois. Si Jacques-Cartier, Marat, Melais de Saint Gelais, Montaigne, Rabelais, Thévet, Jean-Alphonse, Ronsard, Bértaud, Diderot, étaient encore de ce monde, ils plaideraient notre cause. Agissons à leur place ! Qu'un bon et savant travail, œuvre collective de vingt ou trente Canadiens, fixe une fois pour tout la langue du Canada français. Ah ! il n'est pas malaisé de se défendre lorsque l'on possède de semblables ressources — mais encore faut-il les utiliser !

La préoccupation constante de l'Académie française est d'établir le dictionnaire. Dans l'Institut de France c'est sa part de labeur. Pareillement chez nous, l'objet de la première section de la Société Royale devrait être l'examen de la langue des Canadiens Français.

Post scriptum — Au moment où je termine cet article, une lettre de Londres me fournit certains renseignements qui ne manqueront pas de faire plaisir aux membres de la Société Royale, surtout la partie française de ce corps.

Le marquis de Lorne a comblé M. Marmette d'attentions de tous genres. Notre confrère est chargé des livres canadiens à l'exposition des colonies et per-onne n'est plus en état que lui de nous représenter en cette circonstance. La princesse Louise est allé plusieurs fois causer longuement avec M. Marmette, feuilleter nos auteurs et parlant littérature dans ce joli français un peu grassé qu'elle manie si bien. Chaque fois, elle amène quelque princesse, la fait asseoir, s'installe elle-même et entame la conversation, comme si elle était chez elle. Les employés de l'exposition en sont avertis. Le

N'ayons pas peur des comparaisons. Il y a autant de mérite à démontrer l'origine, l'exactitude et l'appropriété d'une expression canadienne qu'à définir un terme mis dans la circulation à Paris ou ailleurs. L'Etat ne nous fait pas de pension, mais notre intérêt national exige ce travail gratuitement. Il faut nous débarrasser à toujours de ces accusations de jargonage qui nous amoindrissent.

Le désir d'encourager les jeunes écrivains par quelque marque tangible, a souvent occupé la section française. Comment y parvenir sans argent ? Le plus facile serait de décerner un parchemin au meilleur travail de l'année. Il n'existe là-dessus aucun règlement. La proposition est sur le bureau. Qu'elle soit sanctionnée, et nous tenterons l'entreprise. C'est pour le coup que les imitateurs et les pasticheurs seront surpris ! Car il est à espérer que nous y verrons clair et que nous n'applaudirons pas des vers de Musset, remis à la broche dans le style canadien.

Somme tout, personne dans la Société Royale ne songe à trancher du savant ou du prince. Les travailleurs entrevoyent un monde à soulever. Ceci fait notre position bien humble. L'espérance de donner commencement à des travaux durables nous anime tous. Paris, ni l'Institut de France ne se sont fait en un jour. Si vous voyiez avec quel calme se tiennent nos séances et combien peu de vanité s'y déploie, vous comprendriez que nous ne cherchons pas à briller sous de faux prétextes. Chacun connaît la faiblesse de son voisin et la sienne propre ; il en résulte un touchant accord pour nous aider les uns les autres et tendre vers le bien, l'utile, l'agréable même, si possible. Depuis vingt-cinq ans que je suis officier de cercles littéraires sans discontinuité, je n'ai jamais vu autant d'union et de complaisance mutuelle que dans la Société Royale.

Lecteurs du Canada, je vous fais ce récit parce que votre journal a le premier débattu la question de créer une académie canadienne. Il est juste que je vous donne avant tout le compte-rendu de nos opérations.

Je voudrais voir notre jeunesse se porter du côté des études. Les lettres sont à la fois un doux passe-temps et une source de prospérité, par les connaissances innombrables qu'elles nous procurent. L'étude est une armure qui couvre son homme en toute occasion. Les membres de la Société Royale pensent plus aux autres qu'à eux-mêmes — et c'est pourquoi ils préparent l'avenir.

Proposé par M. C. Poulain, secondé par M. W. N. Chéné, que l'opinion légale qui vient d'être donnée par M. MacDougall soit laissée pour considération à la prochaine séance. — Adopté.

M. le conseiller Fortin propose, secondé par le conseiller Murtagh, que M. le secrétaire-trésorier soit autorisé à payer à M. l'avocat Laflamme la somme de \$491.35, étant ses frais taxés par la Cour Suprême dans la cause du chemin Québec, Montréal et Ottawa et le comté d'Ottawa, et que l'on attende à une prochaine séance pour prendre une décision au sujet de la demande additionnelle de \$300 que fait M. Laflamme.

M. N. Chéné propose comme amendement, secondé par M. C. Poulain, que M. le secrétaire-trésorier soit autorisé à payer à M. Laflamme la somme de \$791.35, montant complet de sa réclamation.

Pour l'amendement : MM. James MacLaren, James Nash, Dr Longpré, N. Chéné, L. R. Poulain, C. Laframboise, L. P. Sylvain, J. A. Dauvisat, George McGown, B. Sage, George Butler, James McFaul, C. E. Beihler, Michael Lavell, Ant. Carroll.

Contre — MM. P. Murtagh, J. S. Moore, J. A. Steven, C. Maxwell, L. D. Fortin et Luke Heney — Amendement adopté.

Proposé par M. James McFaul, secondé par M. J. A. Beihler, que

duc d'Argyle, dont les goûts littéraires sont bien connus, fait sa visite de temps en temps à la bibliothèque canadienne et pour causer avec plus de facilité il promène M. Marmette en voiture. Le marquis de Lorne a invité chez lui notre représentant — et, comme le marquis le déclare, tous ces honneurs sont adressés au membre de la Société Royale. C'est sous ce titre qu'il a présenté M. Marmette à la reine, le jour de la grande réception, le faisant passer devant une foule de personnages qui attendaient leur tour. M. Marmette cause comme un parisien mêlé de canadien et il est en état de parler de beaucoup de choses, ayant toujours vécu dans l'étude. Quand on a goûté de sa conversation, on y retourne. En tous points, il est à sa place en ce moment — et tant mieux pour nous, car la Société sera jugé par son représentant.

BENJAMIN SULTE.

LA CHARGE DE REGISTRATEUR  
Nous sommes heureux d'apprendre que le docteur Duhamel va être nommé registrateur du comté d'Ottawa en remplacement de feu M. Washburn. Cette nomination recevra l'approbation unanime de tous les citoyens de Hull et du comté d'Ottawa, tant du parti libéral que du parti conservateur, et la Patrie a mauvaise grâce à vouloir jeter du louche sur cette nomination.

CONSEIL DU COMTÉ D'OTTAWA  
(Séance du 9 juin 1886)  
La séance s'ouvre à une heure de l'après-midi. Les conseillers présents sont MM. J. A. Stevenson, C. Murtagh, James McLaren, C. Poulain, James Nash, Dr Longpré, L. R. Poulain, C. Laframboise, L. P. Sylvain, J. A. Dauvisat, George McGown, B. Sage, George Beihler, James McFaul, J. A. Beihler, Michael Lavell, Ant. Carroll, J. L. Moore, C. Maxwell, L. D. Fortin et Luke Heney.

M. J. M. McDougall, aviseur légal du conseil, fait rapport que les municipalités n'avaient pas le droit de recevoir des fonds de fonds seigneurial et que le conseil de comté a le droit de leur en demander le remboursement.

Il est proposé par M. le conseiller J. A. Stevenson, secondé par M. C. Murtagh, qu'un comité composé de Son Honneur le préfet, de M. le conseiller James MacLaren et de M. le secrétaire-trésorier, soit nommé pour voir quel est le montant déposé à la Banque d'Ottawa pour le fonds seigneurial, et le chiffre des sommes payées et à qui elles ont été payées. — Adopté.

Proposé par M. C. Poulain, secondé par M. W. N. Chéné, que l'opinion légale qui vient d'être donnée par M. MacDougall soit laissée pour considération à la prochaine séance. — Adopté.

M. le conseiller Fortin propose, secondé par le conseiller Murtagh, que M. le secrétaire-trésorier soit autorisé à payer à M. l'avocat Laflamme la somme de \$491.35, étant ses frais taxés par la Cour Suprême dans la cause du chemin Québec, Montréal et Ottawa et le comté d'Ottawa, et que l'on attende à une prochaine séance pour prendre une décision au sujet de la demande additionnelle de \$300 que fait M. Laflamme.

M. N. Chéné propose comme amendement, secondé par M. C. Poulain, que M. le secrétaire-trésorier soit autorisé à payer à M. Laflamme la somme de \$791.35, montant complet de sa réclamation.

Pour l'amendement : MM. James MacLaren, James Nash, Dr Longpré, N. Chéné, L. R. Poulain, C. Laframboise, L. P. Sylvain, J. A. Dauvisat, George McGown, B. Sage, George Butler, James McFaul, C. E. Beihler, Michael Lavell, Ant. Carroll.

Contre — MM. P. Murtagh, J. S. Moore, J. A. Steven, C. Maxwell, L. D. Fortin et Luke Heney — Amendement adopté.

Proposé par M. James McFaul, secondé par M. J. A. Beihler, que

Son Honneur le Préfet et M. le secrétaire-trésorier soient autorisés à emprunter la somme de \$791.35 pour un an à 6 p. c. d'intérêt ; et de signer un billet à cet effet afin de payer la somme due à M. Laflamme. — Adopté.

Proposé par M. le conseiller Stevenson, secondé par M. C. Murtagh, que la question de la responsabilité de la cité de Hull envers le comté au sujet du jugement pour \$100 de dommages et frais in re La compagnie soit laissée pour discussion à une prochaine séance, afin de donner le temps à l'aviseur légal du comté de donner son opinion à ce sujet. — Adopté.

Proposé par M. le conseiller B. Sage, secondé par M. Luke Heney, que Son Honneur le Préfet et M. le secrétaire-trésorier reçoivent instruction de référer à l'aviseur légal du comté toute question légale sur laquelle ils auraient à prendre action lors que le conseil n'est pas. — Adopté.

Proposé par le conseiller J. C. Poulain, secondé par M. N. Chéné, que le rapport du comté non-nomé au sujet du bureau d'enregistrement soit laissé pour considération lors de la prochaine séance. — Adopté.

Proposé par M. le conseiller Fortin, secondé par M. le conseiller McGown, qu'un comité composé de Son Honneur le Préfet, MM. les conseillers Longpré et L. P. Sylvain soit nommé et chargé de constater si le bureau d'enregistrement est actuellement situé dans un endroit propre à protéger les intérêts du comté d'Ottawa et que le comité fasse rapport à la prochaine séance. — Adopté.

Proposé par M. James McLaren, secondé par M. J. A. Stevenson, que la résolution passée le 9 décembre 1885 au sujet d'un chemin de front dans le township de Buckingham soit révoquée et que toute autre motion passée à toute autre séance soit de nul effet quant au village de Buckingham.

Proposé en amendement par M. J. McFaul, secondé par M. Philippe Nash que la motion du 9 décembre 1885 ne soit pas rescindée :  
Pour — MM. N. Chéné, L. R. Poulain, C. Laframboise, L. P. Sylvain, J. N. McFaul, D. Desjardins, J. A. Dauvisat, L. D. Fortin, J. A. Beihler, S. N. McGown, E. Beihler, Philippe Nash, N. Lavelle et S. Sage.

Contre — MM. J. McLaren, P. Murtagh, J. A. Stevenson, C. Maxwell, Luke Heney et Richard Moore — Amendement adopté et motion principale rejetée.

Proposé par M. C. Murtagh, secondé par M. J. A. Stevenson, que la somme de \$10 payée par les pétitionnaires en faveur d'un chemin entre le Sème et Gème rang du canton de Hull soit remise vu qu'elle a été payée illégalement.

Pour — MM. McLaren, P. Murtagh, Stevenson, Maxwell, Heney, Laframboise, Longpré, Poulain, Moore et McFaul.

Contre — MM. Dauvisat, Fortin, Beihler, McGown, B. Sage, Lavell et Nash — Motion adoptée.

Proposé par M. Dauvisat, secondé par M. McFaul, que le conseil s'ajourne pour une heure. — Adopté.

A sept heures et demie le conseil s'assemble de nouveau. Les membres présents sont : MM. les conseillers R. Moore, L. Heney, P. Murtagh, J. A. Stevenson, P. Nash, M. Lavell, J. A. Beihler, G. McGown, McFaul, L. P. Sylvain, J. A. Dauvisat, Fortin, Longpré, Maxwell, Poulain, Laframboise, B. Sage, Chéné, Desjardins.

Proposé par M. C. Murtagh, secondé par M. C. Poulain, que la pétition de M. Michel Burke, demandant au conseil de nommer un surintendant spécial pour faire un rapport ou procès-verbal au sujet des réparations à faire au pont de la Gatineau aux rapides Farmer soit acceptée et que M. Tréau de Colli soit nommé surintendant spécial pour faire un rapport ou procès-verbal à la prochaine assemblée du conseil, les frais à être payés par la municipalité de Hull Ouest.

avis de motion qu'à la prochaine séance du conseil il produira une pétition signée par les contribuables des différentes municipalités du comté, comprenant Wakefield, Hull, ouest et Portland, demandant que le conseil de comté prenne le contrôle du pont de la Gatineau aux rapides Farmer, et détermine qui doit être tenu responsable de l'entretien et réparation du dit pont.

Proposé par M. J. Heney, secondé par M. Sage, que la pétition de M. Baxter soit mise de côté. — Adopté.

La proposition de M. Pagé est laissée pour considération à une prochaine séance.

Proposé par M. le conseiller Maxwell, secondé par M. le conseiller Sylvain, que Son Honneur le préfet soit autorisé à faire confectionner un sceau pour le conseil du comté d'Ottawa. — Adopté.

Le rapport du comté au sujet des charges faites par l'ex-trésorier pour la vente des terres pour taxes en 1885 est remis à une prochaine séance.

Proposé par M. le conseiller G. Beihler, secondé par M. le conseiller Fortin, que la pétition de M. John Cameron soit acceptée et que M. C. Edwards soit nommé surintendant spécial pour y faire droit. — Adopté.

Proposé par M. le conseiller Lavelle, secondé par M. le conseiller McFaul, que M. James Labelle soit nommé surintendant spécial pour un chemin entre Lochaber et Buckingham et que les frais encourus pour le dit chemin soient à la charge des trois municipalités des townships de Lochaber, Buckingham et Portland. — Adopté.

Proposé par M. le conseiller Poulain, secondé par M. le conseiller Sylvain, que les comptes pour impression et publication du *Bymer Times*, de N. Pagé et de la *Valley d'Ottawa* soient approuvés et payés par le secrétaire-trésorier.

Proposé par M. le conseiller Chéné, secondé par M. le conseiller Fortin, que le délai de trois mois demandé par M. l'ex-sec-trésorier du conseil de comté pour le paiement de sa dette soit accordé. — Adopté.

Proposé par M. Fortin, secondé par M. Sylvain, que le conseil s'ajourne. — Adopté.

CHÉMIN DE FER DU PACIFIQUE  
Grand voyage d'exploration à Winnipeg et le Nord-Ouest  
Le train d'excursion laissera Ottawa, le 30 juin 1886. Billets bons pour 40 jours. Les cultivateurs et autres qui désirent aller explorer cette contrée pour s'y établir ne peuvent trouver une meilleure occasion de s'y rendre à des prix réduits.

Le train sera composé de charrs doratoires "Colonist".  
Pour plus amples informations, s'adresser au bureau du Pacifique, coin des rues Sparks et Elgin.

AVIS AUX MÈRES — Le Sirop Calmant de Madame Winslow devrait toujours être employé lorsque les enfants font leurs dents. Il soulage tout de suite le petit être souffrant ; il produit un sommeil naturel, tranquille, en enlevant les douleurs de l'enfant, et le petit chérubin s'éveille aussi frais qu'un bouton de rose. Ce sirop est agréable au goût. Il calme l'enfant, adoucit les gencives, chasse toute souffrance, éloigne les vents, régularise les intestins, et est le meilleur remède connu pour la diarrhée provenant soit de ce que l'enfant fait ses dents, soit d'autre cause. Vingt-cinq cents la bouteille. Assurez-vous, et demandez le "Sirop Calmant de Madame Winslow," et n'en prenez pas d'autre sorte.

DECES  
Mercredi, à Ottawa, à l'âge de 44 ans, Jean-B. piste Ariel, maître peintre de cette ville.  
Ses funérailles auront lieu vendredi matin. Le convoi funèbre quittera la résidence du défunt, No 179 rue Bolton, à 7.30 heures, pour se rendre à la Basilique, où son service aura lieu.  
Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Société St. Pierre d'Ottawa  
Avis est donné par les présentes qu'une assemblée spéciale et extraordinaire des membres de la dite Société est convoquée et sera tenue au local ordinaire des séances, le Dimanche 13 juin courant, à 8 heures du soir, dans le but de discuter et adopter les modifications qu'il est nécessaire d'apporter au programme de la célébration de la fête patronale de la Société, arrêté dans la séance du 2 juin 1886.  
AL EXIS FOISY,  
Président S. S. P. O.  
Ottawa, le 9 juin 1886.

W. A. ARMOUR  
Manufacturier et Importateur  
MOULURES POUR ENCADREMENT  
D'IMAGES, MIROIRS,  
Tableaux à l'huile anglais, français et allemands,  
Aussi, toutes sortes de Peintures, Cadres en plûche, et de cadres pour tableaux  
LES MARCHANDISES SONT VENDUES PAYABLE TANT LA SEMAINE QU'LE MOIS  
IMAGES ENCADRÉS AU PRIX DES MANUFACTURES  
Venez me faire une visite,  
Et vous vous épargnerez au moins de 1 à 25 par cent.

N. B. — Je vendrais aux marchands les mouleurs, cadres, peintures, miroirs, cadres pour tableaux et toutes les peintures nouvelles du commerce de récentes aux prix de Montréal et Toronto.

W. A. ARMOUR,  
482 rue Sussex.

CHAPEAUX  
DU PRINTEMPS  
Venant d'être reçu, un grand assortiment de CHAPEAUX dans les derniers goûts et à des prix TRÈS RÉDUITS.  
—AUSSI—  
Capots de Caoutchouc, Parasols, Circulaires en Caoutchouc pour Dames, etc.  
Une visite est respectueusement sollicitée.

J. COTE,  
123, Rue Rideau.

HOTEL RIENDEAU  
TRÈS SUR LE PLAN  
Européen et Américain,  
64 Rue St. Gabriel, Montréal.

Cet Hôtel offre au public voyageur tout le confort désirable. Le table est toujours abondamment servi des promesses de la saison, préparées par des cuisiniers français de premier ordre. Repas à toute heure. (On trouve constamment à cet établissement de première classe, des vins, liqueurs et cigares de choix.)  
JOS. RIENDEAU,  
Propriétaire.

MAGASIN DE GROS.  
CHAMPAGNE VINS R. CHERCHES  
CIGARES  
Un assortiment complet de liqueurs soignées et cigares, vient d'être reçu au numéro 450, rue Sussex, à l'entrepôt W. O. McKay.

Liqueurs françaises et italiennes, Barton et Gastier, St. Julien, Sauternes, Brillon Ayala, Chateau-d'ay, J. H. Mumm, Chartreuse, Kummel, Benedictine, Curacao Moraskno, Vertmouth, Torino, Eau-de-Vie Glu, en fûts et en caisse.  
CIGARES de qualités variées, importés et Canadiens  
Ordres promptement exécutés, effets livrés à domicile.

NO. 450, RUE SUSSEX  
W. O. MCKAY,  
Propriétaire.  
Ottawa, 5 Déc. 1884 1 an

FERRONNERIES  
Pour les meilleures ferronneries à bon marché, allez chez  
McDOUGALL & CUZNERI  
Le us ancien magasin de ce genre à Ottawa, établi en 1880, à l'enseigne de la "GROSSE TARRIÈRE,"  
Rue Sussex, et coin de la rue Duke,  
CHAUDIERES, OTTAWA,  
Et à MATTAWA, P.Q.  
McDOUGALL & CUZNERI

LES CHAPEAUX  
Yum-Yum  
—ET—  
"MIKADO"  
—DE—  
Mlle A. McDonald  
N'ont pas leur égal.  
Maison de Modes Parisienne  
521 RUE SUSSEX,  
Quatrième porte de la rue York.